Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20231123-20231111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20231111

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre à 19 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Marolles-Lès-Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents:

Date de convocation

15 novembre 2023

GAUTHIER Renaud, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, NICOLAŸ Christophe, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, membres titulaires, MM. DUPIN Christian, HUGUET Jean-Pierre, membres suppléants.

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique,

Date d'affichage

15 novembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice: 42

Présents :

Votants:

29 36 Étaient excusés :

M. CHERON Michel

M. DARROY Claude remplacé par son suppléant DUPIN Christian

M. FOUCAULT Yves donne pouvoir à MERCIER Marc

M. GREMILLON Patrick

M. GUIBERT Aris donne pouvoir à GUIBERT Cédric

M. JAMOIS Xavier

M. LEBERT Philippe donne pouvoir à BORDEAU Christian

M. MORIN Sébastien

M. PARIS Hubert

M. PLUT Jean-Claude donne pouvoir à PRIEUR Sergine

M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant HUGUET Jean-Pierre Mme MENU Catherine donne pouvoir à BONNEFOY Béatrice

Mme RENARD Candy

Mme ROUGET Anne-Marie donne pouvoir à FLAMENT Dominique Mme STERBA Éléonora donne pouvoir à MARTEL Jean-Pierre

Mme PRIEUR Sergine est nommée secrétaire de séance.

OBJET : OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX PARTICULIERS

Vu les statuts de la communauté de communes en notamment la compétence Politique du logement et cadre de vie,

Vu la délibération n°20180903 du 27 septembre 2018 considérant d'intérêt communautaire les Opérations d'Amélioration de l'Habitat,

Vu la délibération n°20210328 du 25 mars 2021 relative aux aides propres attribuées par la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille,

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, des dossiers de demande de subvention, concernant des travaux de « maintien à domicile » ont été déposés à la Communauté de Communes au mois de novembre :

Nom	Montant HT des travaux subventionnés	Montant total des aides publiques (hors CCVBA)		Montant subvention CCVBA	Reste à charge pour le propriétaire (HT)
Mme Michelle	4 889.88 €	50 %	2 444.94 €	500 €	1 944.94 €
PAPILLON					

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **OCTROIE** les subventions au profit des administrés précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- **VALIDE** le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées au particulier désigné dès lors que ce dernier présentera l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées,
- AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus. Extrait certifié conforme.

> La secrétaire de séance, Sergine PRIEUR

Saint Calais, le 23 novembre 2023 Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE

10, Rue Saint-Pierre 72120 SAINT-CALAIS